

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 29 AVRIL 2026 à 20 HEURES 30**

13 Présents : M. Alba Arthur, M. Alba Dominique, Mme Bardot Audrey, Mme Carton Sophie, Mme Chaumont Erika, Mme De Battisti-Marchal Bérénice, Mme Dussaucy Alexandra, Mme Ferrera Burek Anne, M. Logerot Jonathan, M. Pardieu Michel, M. Renaudin Pierre, M. Schweitzer Dominique et Mme Tellier Colette.

2 Excusés : Mme Delphine CONTAL-ORDITZ
M. Manuel MANGEAT (pouvoir donné à Sophie CARTON)

Madame la Maire salue les présents et précise que Mme Sophie CARTON représente M. Manuel MANGEAT et qu'elle votera en son nom (pouvoir transmis avant le début de la réunion).

Sur proposition de Mme la Maire, M. Pierre Renaudin est désigné secrétaire de séance.

L'Ordre du jour de ce conseil a été adressé par le secrétariat de mairie à tous les membres par courriel en date du 24 avril.

Mme la maire ouvre la séance à 20h35.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars dernier.

En l'absence de demande de modification, celui-ci est adopté à l'unanimité (14 votants)

Adoption du Compte Financier Unique 2025

Mme la Maire précise qu'il convient, en premier lieu, de voter ce qu'on appelle le Compte financier Unique (CFU) 2025 avant d'adopter le budget primitif 2026.

Auparavant, deux documents coexistaient, le compte de gestion établi par la mairie et le compte administratif établi par la trésorerie. Il fallait que les deux coïncident et soient adoptés en amont du budget.

Dorénavant, ces deux documents sont remplacés par le seul Compte Financier Unique.

Mme la Maire précise que la précédente municipalité n'a pas été en mesure de voter le CFU 2025 du fait d'une erreur de frappe. Le montant du budget adopté en séance ne correspondant pas au montant de celui transmis à trésorerie (écart de 200 euros). Cette erreur, décelée à posteriori, nécessite donc une correction de la comptabilité pour aboutir à un résultat de l'exercice 2025 conforme.

La trésorerie nous a demandé de voter le CFU en l'état et d'expliquer conjointement le décalage pour une régularisation dans le prochain.

Aucune question n'étant soulevée, Mme la Maire sollicite le vote des élu(e)s.

Le Compte Financier Unique 2025 est adopté à l'unanimité (14 votants).

Affectation du résultat 2025

L'excédent à reporter de la Section Investissement est de 35 015 58 €

L'excédent à reporter de la Section Fonctionnement est de 13 314.75 €

Le montant des Restes à Réaliser (RAR) de N-1 est de 118 689.62 € et ne concerne que la section Investissement ; Il n'y a pas de RAR en section fonctionnement

Le résultat cumulé 2025 se présente ainsi qu'il suit :

Section Investissement : 153 705.20 €

Section Fonctionnement : 13 314.75 €

Total : 167 019.95 €

S'agissant des soldes d'exécution (différence entre les dépenses engagées non mandatées et les recettes à recevoir des sections Investissement et Fonctionnement, ils se présentent ainsi qu'il suit :

Section Investissement : en dépenses 77 327.88 € - en recettes 196 017.50 €

Section Fonctionnement : en dépenses 0.00 € - en recettes 0.00 €

Mme la Maire propose aux élu(e)s de reporter ces sommes au budget 2026 et sollicite leur approbation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (14 votants)

Taux d'imposition 2026

Les taux sont aujourd'hui de 10,13 % pour la taxe d'habitation, 27,14 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 36,81 % sur les propriétés non bâties.

Mme la Maire propose de maintenir les mêmes taux pour 2026.

Bien que les taux d'imposition restent stables, il est possible que les habitants constatent une augmentation des taxes à régler. En effet, la base d'assujettissement (calculée d'après la valeur locative d'un bien au 1er janvier) est susceptible d'évoluer à la hausse du fait de travaux ou de changements affectant le bien.

Il appartiendra aux membres de la commission des impôts directs de fixer les valeurs locatives des biens de la commune de Pulligny. A défaut, c'est l'État qui le ferait.

Après vérification, il s'avère que les taux d'imposition 2025 qui seraient reconduits en 2026 se situent dans la moyenne des taux définis par les communes de Moselle et Madon pour les communes de même strate.

Mme la Maire propose la reconduction des taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation 2025 pour 2026.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (14 votants)

Budget Primitif (BP) 2026

La démarche adoptée par Bérénice De Battisti Marchal, adjointe au maire en charge des finances, à l'occasion de l'élaboration du BP 2026, a été de reconduire les charges et produits sur la base des réalisations de l'exercice précédent.

Des adéquations ont été réalisées chaque fois que nécessaire sur la base d'informations avérées portées à sa connaissance.

Mme la Maire indique qu'il conviendra, durant l'année 2026, d'engager une évaluation approfondie des dépenses afin d'identifier d'éventuelles économies à réaliser et de rechercher de nouvelles ressources (via des subventions par exemple) afin de dégager des marges de manœuvre pour financer de futurs investissements.

Mme l'adjointe aux finances évoque notamment certains contrats de location (photocopieurs, téléphonie...) ou de prestation (logiciel de gestion comptable...) qui pourraient faire l'objet de renégociations.

Section Investissement

Le Budget Primitif de la section Investissement 2026 s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **508 799,85 €**.

Mme la Maire considère qu'il y a lieu de se donner une perspective de deux années pour les nouveaux projets qui ont été prévus au budget.

La réfection de la route de Flavigny est budgétée à hauteur de 250 000 €. Mais son coût pourrait être revu à la hausse en raison de la crise géopolitique.

En effet, les produits pétroliers tels que le bitume, élément essentiel de la réfection d'une route, ont augmenté de manière importante.

La maire rapporte un rendez-vous récent avec le président de « Routes de France Lorraine », organisation syndicale représentative des professionnels de l'industrie routière, qui a confirmé une augmentation des prix de 10 et 13 %.

La situation actuelle incite à la prudence et si les offres des entreprises devaient être trop élevées, il conviendrait de surseoir au projet en espérant une baisse des coûts. Par ailleurs, il convient de connaître la décision relative à notre demande de subvention adressée à la Préfecture au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Il est probable que nous saurons si nous sommes éligibles à cette dotation seulement dans le courant du mois de novembre, voire en janvier 2027

Une somme de 50 000 € est budgétée pour des équipements sportifs et de loisirs, notamment pour le secteur d' « Entre-deux-eaux ». Le choix de ces équipements pourrait être réfléchi par la Commission travaux en lien avec le CMJ (conseil municipal des jeunes) qui sera installé en septembre prochain.

Il s'agit d'envisager un aménagement à la fois pour les jeunes (aire collective de jeux) mais aussi pour les adultes (parcours de santé par exemple) en lien avec la commune de Pierreville qui dispose déjà d'un aménagement pour les jeunes. Il ne s'agit pas de refaire la même chose à Pulligny, mais plutôt d'apporter des nouvelles installations qui soient complémentaires.

S'agissant des études pour la végétalisation de la cour d'école, pour lesquelles une somme de 35 000 € est réservée, Mme la Maire explique qu'il serait intéressant d'étudier également la rénovation énergétique de l'école.

Mme la Maire explique qu'il lui semble plus intéressant d'avoir une vision globale de la rénovation de l'école et de l'opération de la végétalisation de la cour afin d'en prioriser les phases en espérant que les économies d'énergie nous permettent de dégager des marges de manœuvre pour financer les travaux de la cour.

Pour mémoire, une subvention de 14 000 € a été accordée par la Communauté de Communes de Moselle et Madon, pour l'étude de végétalisation et qu'il faut qu'on l'utilise avant la fin de l'année.

Nous disposons d'un devis pour l'étude de la cour à végétaliser de 20 000 € qu'il faudra confronter à d'autres devis pour en comparer la pertinence.

Section Fonctionnement

Le Budget Primitif de la section Fonctionnement 2026 s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **964 331.01 €**.

La dépense principale correspond aux charges de personnel qui sont envisagées à hauteur de 464 K€ ce qui représente 49% des dépenses annuelles globales et 63% des dépenses de fonctionnement

Sur le plan des recettes de fonctionnement, le poste principal est celui de la fiscalité locale envisagé à hauteur de 412 K€

Mme la Maire propose aux élu(e)s d'approuver le BP 2026.

Mme Sophie Carton sollicite la parole et annonce qu'elle s'abstiendra et que M. Manuel Mangeat, qu'elle représente, vote contre.

Vote Pour : 12 Votre contre : 1 Abstention : 1

Le Budget Primitif 2026 est adopté. (14 votants)

Subvention aux coopératives scolaires
--

Les communes, du fait de leurs compétences, financent les écoles (maternelle et primaire) et tous les ans versent une certaine somme par élève à la coopérative scolaire. Il est proposé de continuer à donner la

même somme aux écoles sachant que, conjointement, la commune de Pierreville vote la même somme de son côté qui est directement versée aux écoles.

Maternelle : 10 (dix) euros par élève – effectif concerné : 34

Primaire : 12 (douze) euros par élève – effectif concerné : 77

Montant total accordé : **1264 €**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (14 votants)

Classe découverte

Une classe découverte est organisée tous les deux ans et concerne les enfants scolarisés en élémentaire. En 2026, elle se déroulera sur cinq jours (lundi 18/05 à vendredi 22/05) à Xonrupt-Longemer.

Ce qui a été annoncé jusqu'ici aux parents des élèves concernés, c'est que la commune de Pierreville participait à hauteur de 120 € par enfant, la commune de Pulligny participant à hauteur de 70 € et les communes finançant en outre le transport.

Mme la Maire propose d'augmenter la participation de la commune et de fixer celle-ci à 120 € par enfants-participants. Cet alignement permet qu'il n'y ait pas de différence entre les familles et elle propose de prendre également en charge les enfants « extérieurs » (2 enfants demeurant à Autrey).

Mme la Maire confirme que la coopérative scolaire participe à hauteur de 80 €/participant.

Bérénice De Battisti attire l'attention des élu(e)s sur le fait qu'il y a un abattement de 50% sur le reste à charge d'une famille dont deux enfants participent, la même année, à la classe verte.

Compte tenu des participations communales et de celle de la coopérative scolaire, le reste à charge de la famille pour un enfant serait de 198 € (au lieu de 318€) possiblement réglable en trois fois.

Pour une famille dont deux enfants participent à la classe verte, le reste à charge est de l'ordre de 357 €.

Mme la Maire précise également, qu'en cas de difficulté financière, les parents peuvent faire appel au Centre Communal d'Action Sociale pour solliciter une aide exceptionnelle.

La présente proposition si elle est adoptée devrait satisfaire les parents d'élèves puisqu'ils étaient partants avant même de connaître le montant de l'aide communale. Comme celle-ci est plus importante que prévu, tout le monde devrait être content.

Mme la première Adjointe fait part de son opposition de principe à la réduction de 50% pour le second enfant participant la même année avec son frère ou sa sœur.

Cette approche est inique au regard des familles de deux enfants dont l'écart d'âge est supérieur à deux ans et qui ne profiteront jamais de cette disposition, et elle indique qu'elle se permet de le dire librement car elle est elle-même concernée par le dispositif.

Bérénice De Battisti et Alexandra Dussaucy, dont les enfants participent à la classe découverte, indiquent qu'elles ne prendront pas part au vote.

Pierre Renaudin intervient pour proposer que le reste à charge des familles soit corrélé au quotient familial, afin que les familles les plus aisées contribuent un peu plus que les familles les moins favorisées.

Il n'y a pas d'urgence à se positionner sur cette proposition, la prochaine classe verte ayant lieu en 2028, les élu(e)s disposent de deux années pour y réfléchir.

Mme la Maire invite les élu(e)s à se prononcer sur la proposition de la participation de la commune de Pulligny et par conséquent le tarif de 198€ pour un enfant et 357€ pour 2 enfants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (12 votants)

Herbe sur pied 2026

La commune dispose de terrains lui appartenant où l'herbe qui y pousse, peut être vendue. Le contrat de vente d'herbe est une convention par laquelle une certaine quantité d'herbe, le plus souvent sur pied, est transférée à un acquéreur moyennant le paiement d'un prix.

Il y a plusieurs parcelles concernées, donc un certain nombre de lots qui sont mis à disposition des habitants, à charge pour les intéressés de faire une proposition financière, dans les délais impartis.

Il est à noter que la zone « entre deux eaux » a été retirée de liste des parcelles proposées dans ce cadre du fait de la création d'un parcours nature dans le courant de la mandature précédente.

C'est donc l'ouvrier communal qui a la charge de l'entretien de la parcelle « entre deux eaux ».

Sur proposition de Mme la Maire, la date limite du dépôt des offres pour l'herbe sur pied 2026 est fixée au vendredi 15 mai 2026 – 18 heures.

La recette attendue est de l'ordre de 600 euros.

La délibération relative à l'herbe sur pied est adoptée à l'unanimité (14 votants)

Désignation des élu(e)s dans les différentes commissions communales

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un établissement public administratif qui est présidé de droit par le(la) maire de la commune.

Il dispose de son propre conseil d'Administration composé par des élus et des habitants ou des personnes qualifiées nommés, par le(la) maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le(la) maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Leur mandat est renouvelable.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées.

Le CCAS a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables.

Après échanges, le nombre de membres du Conseil d'Administration de notre commune est fixé à 13, y compris Mme la Maire.

Les élu(e)s désignés pour siéger sont :

Sophie Carton
Erika Chaumont
Alexandra Dussaucy
Anne Ferrera Burek
Pierre Renaudin
Colette Tellier

Mme la Maire propose qu'en son absence, Pierre Renaudin soit chargé de la remplacer.

S'agissant des membres nommés, la mairie dispose d'ores et déjà des candidatures de Mme Yolande Deschaux au titre des associations familiales, M. Jean-Marie Vanzo au titre des associations d'insertion, Et peut compter sur la candidature probable de Mmes Mangin Bernadette, Schmitt Marie Odile, Desmaret-Vazeux Michèle.

A date, la candidature de Mme Claudel Rachel est incertaine.

M. Perrin Jacques a confirmé qu'il ne souhaite pas renouveler son mandat.

Mme la Maire rappelle que la Communauté de Communes de Moselle et Madon dispose d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale et que celui-ci s'inscrit en complémentarité des Centres d'Action communaux encore existants (certaines communes ont fait le choix de supprimer leur propre structure). Le CIAS œuvre notamment sur la question des personnes âgées et de l'enfance.

Elle confirme que Pierre Renaudin et Serge Deschaux, également habitant la commune, siégeront au sein du CIAS de Moselle et Madon.

La nomination des élu(e)s désignés pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS est entérinée à l'unanimité. (14 votants)

Désignation d'un(e) élu(e) délégué(e) au CNAS

Mme la Maire précise que le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est une association nationale qui accompagne les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans la mise en œuvre d'une politique sociale au bénéfice de leurs agents.

Le CNAS constitue un outil de mutualisation permettant aux collectivités adhérentes d'offrir à leurs personnels des prestations sociales, culturelles et de loisirs.

Alexandra Dussaucy, agent public territorial de profession, explique, en quelques mots, les diverses actions menées par le CNAS et confirme son intérêt à siéger comme déléguée au sein du CNAS.

Mme la Maire sollicite les élu(e)s et s'enquière d'une éventuelle autre candidature.

La désignation de Mme Alexandra Dussaucy en qualité de déléguée représentant la commune de Pulligny est entérinée à l'unanimité. (14 votants)

Désignation de représentants auprès de l'agence France Locale

L'AFL (Agence France Locale) est une banque publique de développement française qui a été créée par des collectivités territoriales. L'AFL mutualise les besoins de ses membres (communes, départements et régions, groupements (EPCI, EPT, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes...)

La commune ayant contracté un emprunt auprès de l'AFL, doit désigner deux délégués auprès de cette agence (un titulaire et un suppléant).

Mme la Maire propose Mme Bérénice De Battisti-Marchal en qualité de titulaire et Pierre Renaudin, en qualité de suppléant.

La désignation de ces deux élus en qualité de représentants de la commune de Pulligny au sein de l'Agence France Locale est entérinée à l'unanimité. (14 votants)

Désignation du représentant Défense

Un correspondant défense du ministère des Armées et des Anciens combattants, est désigné à l'issue des élections municipales.

Sa mission s'articule sur trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la politique de mémoire. Le correspondant défense est le relais d'information entre le ministère concerné et la commune sur les questions de sécurité et de défense. Il bénéficie de formations et dispose de documentations.

M. Arthur Alba a fait acte de candidature auprès de Mme la Maire qui précise qu'il a déjà été sollicité par l'association des anciens combattants pour porter le drapeau national aux cérémonies officielles et patriotiques. A ce titre, il est le gardien du drapeau de la commune.

Mme la Maire adresse ses sincères félicitations en son nom et au nom de l'ensemble des élu(e)s à l'intéressé.

La désignation de M. Arthur Alba en qualité de correspondant défense de la commune de Pulligny est entérinée à l'unanimité. (14 votants)

Désignation de représentants auprès du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré. (RPIC)

Le regroupement des écoles de Pulligny et Pierreville a abouti à la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré.

Il y a lieu de désigner deux élu(e)s au sein du Conseil d'école.

Mme la Maire- fait acte de candidature et propose la candidature de Mme Bérénice De Battisti-Marchal en tant que suppléante.

La désignation de ces deux élues en qualité de représentantes de la commune de Pulligny au sein du Réseau Pédagogique Intercommunal Concentré est entérinée à l'unanimité. (14 votants)

Désignation des Membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires, ainsi que six suppléants.

Les commissaires et les suppléants doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette commission se réunit une fois par an minimum, pour confirmer ou infirmer la valeur immobilière d'un bien en fonction des déclarations préalables de travaux enregistrées par la mairie et, le cas échéant, en fonction des travaux qui auraient été réalisés sans déclaration si la connaissance de ceux-ci est avérée et portée à la connaissance des membres de la commission.

Concrètement, il appartient à la commune de désigner 12 titulaires et 12 suppléants, dont deux peuvent être domiciliés hors de la commune, et de transmettre cette liste à l'Administration des impôts, à charge pour celle-ci de désigner les 6 titulaires et suppléants appelés à siéger.

Sur proposition de Mme la Maire, la liste des personnes pressenties se présente ainsi :

Douze commissaires titulaires	12 commissaires suppléants
Michel Pardieu	Sophie Carton
Colette Tellier	Jean-Marc Aubert
Bernard Blanchard	Alain Bertrand
Jean-Luc Dussaucy	Jérôme Vuillemin
Manuel Mangeat	Marie-Hélène Marquaire
Xavier Bidon	Bérénice De Battisti-Marchal
Jonathan Grignon	Dominique Schweitzer
Claude Tisserant	Alexandra Dussaucy
Gilbert Contal	Anne Ferara Burek
Monique Mangin	Dominique Alba
Thierry Simonin	Cyril Marchal
Stéphane Peultier (Pierreville)	Hélène Fournier (Xeulley)

La désignation de ces personnes est entérinée à l'unanimité. (14 votants)

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre

Pour une commune de moins de 3500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée
- par le(la) Maire, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CAO,

- par trois membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que trois membres suppléants.

L'élection des membres de la CAO se fait selon la représentation proportionnelle au plus fort reste des listes en présence lors de l'élection municipale.

La mission des membres de la commission consiste à examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres. Les membres ont charge de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Sur proposition de Mme la Maire, la commission se constitue ainsi :

Liste « S'engager pour Pulligny »

- Michel Pardieu
- Dominique Schweitzer

Liste « Pulligny pour vous »

- Manuel Mangeat

La désignation de ces trois élus en qualité de membre de la CAO est entérinée à l'unanimité. (14 votants)

Désignation des membres représentant la commune au réseau des COMMunes FORestières (COFOR)

La politique forestière territoriale menée par les COMMunes FORestières du Grand Est et coordonnée par les élus. Au service de l'intérêt général, elle a pour but de développer les territoires à travers la mise en valeur de la forêt et du bois.

Mme la Maire propose de désigner un titulaire et un suppléant.

Titulaire : M. Dominique Alba

Suppléant : M. Michel Pardieu

La désignation de ces deux élus en qualité de membre de la COFOR est entérinée à l'unanimité. (14 votants)

Désignation des membres de la Commission de Contrôle de la liste électorale

La désignation des membres de cette commission étant prématurée, Mme la Maire décide de reporter la délibération y afférent.

<u>Désignation des membres des commissions communales.</u>

Mme la Maire propose de mettre en place six commissions à savoir :

- Finances et budget
- Travaux et Transition énergétique
- Forêts et chemins
- Animation et vie associative
- Affaires scolaires, Périscolaire et jeunesse
- Embellissement

Les membres du Conseil municipal ont fait connaître leurs souhaits d'intégrer une ou plusieurs commissions par courriel ou font connaître en séance leurs desideratas.

La répartition des élu(e)s dans les commissions se présente ainsi qu'il suit :

Mme la Maire est membre de droit de toutes les commissions municipales.

Commission Finances et budget (tous les élu(e)s)

Pilotage par l'Adjointe déléguée : Mme De Battisti-Marchal Bérénice

M. Alba Arthur, M. Alba Dominique, Mme Carton Sophie, Mme Chaumont Erika, Mme Delphine Contal-Orditz, Mme Dussaucy Alexandra, Mme Ferreira Burek Anne, M. Logerot Jonathan, M. Manuel Mangeat, M. Pardieu Michel, M. Renaudin Pierre, M. Schweitzer Dominique, Mme Tellier Colette

Travaux et transition énergétique

Pilotage par l'Adjoint délégué : M. Pardieu Michel

M. Alba Dominique, Mme Chaumont Erika, Mme De Battisti-Marchal Bérénice, M. Logerot Jonathan, M. Manuel Mangeat, M. Renaudin Pierre, M. Dominique SCHWEITZER

Commission Forêts et chemins

Pilotage par l'Adjoint délégué : M. Pardieu Michel

M. Alba Dominique, Mme Chaumont Erika, Mme Delphine Contal-Orditz, Mme Ferreira Burek Anne

Commission Animation et vie associative

Pilotage par la Conseillère déléguée : Mme Ferrera Burek Anne

M. Alba Dominique, Mme Carton Sophie, Mme Delphine Contal-Orditz, Mme De Battisti-Marchal Bérénice, Mme Dussaucy Alexandra M. Schweitzer Dominique, Mme Tellier Colette

Commission Affaires scolaires, Périscolaire et Jeunesse

Pilotage par les adjointes déléguées : Mme De Battisti-Marchal Bérénice & Mme Érika Chaumont

Mme Carton Sophie, Mme Dussaucy Alexandra, M. Logerot Jonathan

Commission Embellissement

Pilotage par l'Adjointe déléguée : Mme Chaumont Erika

M. Alba Arthur, Mme De Battisti-Marchal Bérénice, Mme Tellier Colette

Désignation des élu(e)s dans les différentes commissions communautaires
--

Nom	Prénom	Commissions	Groupes de travail
ALBA	Arthur	Transport – Travaux – Finances	
ALBA	Dominique	Transport	Enfance, personnes âgées, inclusion
BARDOT	Audrey	Transport	
CARTON	Sophie	Culture	Enfance, Personnes âgées inclusion
CHAUMONT	Erika	Environnement	Enfance et jeunesse, santé
CONTAL-ORDITZ	Delphine	Sport et tourisme	

DE BATTISTI MARCHAL	Bérénice	Finances	Enfance et jeunesse – Commerce et artisanat
FERRERA BUREK	Anne	Culture	
LOGEROT	Jonathan	Environnement – Travaux	
MANGEAT	Manuel		Commerce et artisanat
PARDIEU	Michel	Eau assainissement – Habitat	
RENAUDIN	Pierre	CIAS	Commerce et artisanat, Santé, Personnes âgées inclusion
SCHWEITZER	Dominique	Sport et tourisme – Travaux	
TELLIER	Colette	Environnement	

L'ordre du jour étant épuisé,

Mme la maire remercie les membres du conseil municipal, et clôture la séance à 21h50

Le secrétaire de séance



Pierre RENAUDIN

La Maire



Audrey BARDOT